

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00229 Numéro SIREN : 501 182 836 Nom ou dénomination : MAM

Ce dépôt a été enregistré le 13/01/2020 sous le numéro de dépôt 1820



20200018202018

DATE DEPOT : 13/01/2020

N° DE DEPOT : 1820

N° GESTION : 2008B00229

N° SIREN : 501182836

DENOMINATION : MAM

ADRESSE : 14 rue De la Fontaine au Roi 75011 PARIS

MILLESIME : 2018

.

13 JAN. 2020

Sous le N° :

001820

SARL MAM
Nom commercial : C.CAFE – Enseigne PANAME
Société à Responsabilité limitée

Au capital de 6 000 €
Siège social 14 Rue de la Fontaine Au Roi 75011 Paris
RCS 501 182 836

**PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2019**

L'an deux mil dix neuf
Et le 30 juin
A 18 heures

Les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social sur la convocation qui leur a été faite par la gérance.

Sont présents à cette réunion :

Monsieur HAMMAR Abdaramen

Né le 11 janvier 1971 à Tournan en Brie,

De nationalité française,

Célibataire,

Demeurant 3 Résidence La Renardière Roissy En Brie 77680

Propriétaire de 10 parts sociales, ci

10

Monsieur KACHOUR Karim:

Né le 10 Septembre 1970

à Bondy

De nationalité , célibataire,

Demeurant à Paris 19 Avenue de la République 75011

Propriétaire de 45 parts sociales, ci

45

Monsieur ISSAD Malek

Né le 08 février 1966 à Alger, Algérie,

De nationalité algérienne,

Célibataire,

Demeurant 94270 Le Kremlin Bicêtre, 02 rue Georges Pompidou

Propriétaire de 45 parts sociales, ci

45

HA

MI

KK

En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié du capital social.

Il est rappelé que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- rapport de la gérance sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018
- Examen et approbation des comptes du bilan dudit exercice, quitus à la gérance
- Affectation du résultat
- Questions diverses.

Il est déposé sur le bureau et mis à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le bilan, le compte de résultats et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Lecture est ensuite donnée des rapports de la gérance et du texte des résolutions proposées au vote des associés.

Ces lectures terminées, la discussion est ouverte.

La discussion étant close et personne ne prenant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 les approuve tels qu'ils ont été présentés, et donne à la gérance, le quitus de sa gestion.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HA

ni

KK

ANNEXE

Cet exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes ou les tableaux, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par la Gérance.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|--------------------------------------|--------|
| - agencement installations générales | 7 ans |
| - matériel informatique | 3/5ans |
| - matériel de transport | 5 ans |

b) Les stocks

Ils sont évalués au coût d'achat

11-1

11

KK

Le résultat d'exploitation est positif à hauteur de 67 167 €,

Les charges financières sont de 2590 euros sur l'exercice 2018.

Les charges exceptionnelles sont de 5615 euros sur l'exercice clos au 31 décembre 2018,

Le résultat net après impôt sur les sociétés qui est de 10 197 euros, s'élève à 48 765 euros.

B : Les capitaux propres

Les capitaux propres sont positifs, ils s'élèvent à 185 926 euros,

C : Opérations concernant l'actif net immobilisé :

Au cours de l'exercice écoulé, il a été procédé à certains investissements à hauteur de 17 132 euros pour le poste d'installations générales,

Le poste immobilisations se présentait comme suit au 31 décembre 2018:

- fonds commercial	60 000 €
- installations techniques	2 281 €
- agencements divers	139 171 €
- matériel de transport	18 363 €
- matériel de bureau	7 555 €
- immobilisations financières	42 500 €

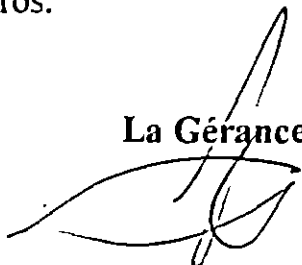
Ce qui porte le poste immobilisations brutes au 31 décembre 2018 à hauteur de 269 870 €.

II PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le bénéfice s'élève à 48 765 euros.

Je vous propose d'affecter pour un montant total en report à nouveau, le montant de 48 765 euros.

La Gérance



n 1

KK

HA

DEUXIEME RESOLUTION

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 48 765 euros.

L'assemblée générale sur la proposition de la gérance décide d'affecter à la
- report à nouveau pour un montant de 48 765 euros.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

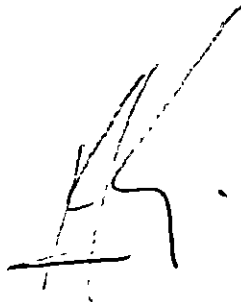
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par les associés présents.

Monsieur HAMMAR Abdaramen



Monsieur KACHOUR Karim



Monsieur ISSAD Malek



KK

HA

NI

Nom commercial : C.CAFE – Enseigne PANAME
Société à Responsabilité limitée

Au capital de 6 000 €

Siège social 14 Rue de la Fontaine Au Roi 75011 Paris

RCS 501 182 836

**RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, mon rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que sur les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, je vous ai adressé avec le présent rapport, tous les autres documents prescrits par la Loi, à savoir :

- mon rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales,
- les comptes annuels,
- le texte des résolutions que je propose au vote,

**1COMPTE RENDU DE LA GESTION DE LA GERANCE AINSI QUE DE
L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

A : Marche de la société

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 1 229 840 euros,

Les charges d'exploitation sont calculées à hauteur de 1 162 673 €,

KK

DI



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01/01/2018		et clos le 31/12/2018		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal ☒	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société : 14 RUE DE LA FONTAINE AU ROI 75011 PARIS France	Adresse du siège social : 14 RUE DE LA FONTAINE AU ROI 75011 PARIS
SIRET 50118282800012	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET :	

B ACTIVITE	
Activités exercées <u>RESTAURATION</u>	Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31 %	26 457	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	38 120
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %		
	PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐	Pôle de compétitivité ☐		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐					
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐
---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 % :	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC	
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-I-1), cocher la case ci-contre ☐	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquièmes C-I-2), cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Cabinet SARL ACCESS CONSEIL 43 RUE DU GÉNÉRAL SAPPAIL 91000 CRETEIL Tél : 01 69 50 17 64	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 02/05/2019 Lieu : PARIS Qualité : GERANT Nom du signataire : M. THOMAS ASSARANT

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2019)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)			

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) ; - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et gte de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Numéro de parts ou titres appartenant à chaque associé en nom propre ou en qualité de gérant 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires 5	Rembour- sements 6	Indemnités forfaitaires 7	Rembour- sements 8	

J DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVL imputée sur les PVL de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVL réalisée au cours de l'exercice	
		MVL restant à reporter	

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : MJM Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : 14 RUE DE LA FONTAINE AU ROI 75011 PARIS Durée de l'exercice précédent * 12

Numero SIRET* 5 0 1 1 8 2 3 3 6 0 0 0 1 2 Néant ☐ *

				Lecture : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB		AC	
	Frais d'établissement *	CX		CQ	
	Frais de développement *	AF		AG	
	Concessions, brevets et droits similaires	AH	60 000	AI	60 000
	Fonds commercial (1)	AJ		AK	
	Autres immobilisations incorporelles	AL		AM	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AN		AO	
	Terrains	AP		AQ	
	Constructions	AR	2 281	AS	2 281
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AT	165 089	AU	137 506
	Autres immobilisations corporelles	AV		AW	27 582
	Immobilisations en cours	AX		AY	
	Avances et acomptes	CS		CT	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CU		CV	
	Autres participations	BB		BC	
ACTIF CIRCULANT *	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)	BD		BE	
	Créances rattachées à des participations	DF		BG	
	Autres titres immobilisés	BH	42 500	BI	42 500
	Prêts	BJ	269 870	BK	139 787
	Autres immobilisations financières *	DL	24 515	BM	24 515
	TOTAL (II)	BN		BO	
	Stocks *	BP		BQ	
	En cours de production de biens	BR		BS	
	En cours de production de services	BT	40 125	BU	40 125
	Produits intermédiaires et finis	BV		BW	
	Marchandises	BX	26 927	DY	26 927
	Avances et acomptes versés sur commandes	BZ	89 044	CA	89 044
	Clients et comptes rattachés (3) *	CB		CC	
	Autres créances (3)	CD	82 228	CE	82 228
	Capital souscrit et appelé, non versé	CF	150 876	CG	150 876
COMPTES DE REGULARISATION	Dividends	CH		CI	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CJ	423 715	CK	423 715
	Disponibilités	CW			
	Charges constatées d'avance (3) *	CM			
	TOTAL (III)	CN			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CO	683 584	IA	139 787
	Primes de remboursement des obligations (V)				543 797
	Écart de conversion actif *				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)				

Renvois (1) Dont droit au bail *	60 000	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an *	CR
Classe de réserve d'appoint *	Immobilisations	Stocks *		Créances *	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2019

Désignation de l'entreprise		Exercice N		
		Néant ☐		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	6 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	€00	
	Reserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	130 561	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	48 765	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	185 926	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunt à obligations convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	20 741	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	2 500	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	152 839	
	Dettes fiscales et sociales	DY	181 791	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA			
Compte réglé	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	357 871		
	Écarts de conversion passif *	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	543 797		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IG	337 130		
(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	II			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : <u>MJM</u>		Exercice N		Néant ☐		
		France	Exportations et recettes intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 226 225	FR	1 226 225	
	biens *	FD		FE		
	Production vendue	FG	2 214	FI	2 214	
	services *	FJ	1 228 439	FK	1 228 439	
	Chiffres d'affaires nets *					
	Production stockée *					
	Production immobilisée *					
	Subventions d'exploitation					
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				1 250	
	Autres produits (1) (11)				150	
Total des produits d'exploitation (2) (I)					1 229 640	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS	174 354	
	Variation de stock (marchandises) *			FT	17 730	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	275 295	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV	7 140	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	282 353	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	7 716	
	Salaires et traitements *			FY	249 253	
	Charges sociales (10)			FZ	126 429	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	15 516
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD		
	Autres charges (12)			GE	6 283	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					1 162 673
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					67 167	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)		GI		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
	Total des produits financiers (V)			GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	2 590	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)					2 590	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					12 590	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					64 577	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2032

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise		MAM		Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			IIA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			IIIB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			IIIC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			IID		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			IIIE	5 615	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			IIIF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			IIIG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			IIH	5 615	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				IIJ	(5 615)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	IIK		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	IIK	10 197	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				II L	1 229 840	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				II M	1 181 075	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				II N	48 765	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			II O	
	(2)	produits de locations immobilières			II Y	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			II G	
	(3)	- Crédit - bail mobilier *			II P	
		- Crédit - bail immobilier			II Q	192
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			II H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			II J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			II K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C G I)			II X	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			II C	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			II D	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	6 207
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives			A6	
		obligatoires			A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) *			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des soldes)

Designation de l'entreprise : MAM										Néant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								4		5	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	60 000	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KII		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions					KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	2 281	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	122 039	KW		KX	17 132
		Matériel de transport *				KY	18 363	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	7 555	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	150 236	LO		LP	17 132	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
	Autres participations				8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	42 500	1U		1V		
TOTAL IV				LQ	42 500	1R		1S			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	252 738	OII		OJ	17 132		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Revalorisation liquidée ou évaluée par mise en équivalence		
				1		2		3		
				par versement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CO		DO		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV		LW	60 000	IX	
CORPORELLES	Terrains			IP	LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR	MD		ME		MF	
		Int. gdes, agencés et am. des constructions		IS	MG		MII		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ		MK	2 281	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Int. gdes, agencés, aménagements divers		IU	MM		MN	139 171	MO	
		Matériel de transport		IV	MP		MQ	18 363	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS		MT	7 555	MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX	MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY	NZ		NA		NB	
	Avances et acomptes			NC	ND		NE		NF	
	TOTAL III			IY	NG		NII	167 370	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	OU		M7		OW	
	Autres participations			JO	OX		OY		OZ	
	Autres titres immobilisés			1I	2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			1J	2E		2F	42 500	2G	
TOTAL IV			1K	NJ		NK	42 500	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			1L	OK		OL	269 870	OM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2032

5 bis

**TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2019

Exercice N clos le 3 1 2 3 4 5 6 7 8

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Designation de l'entreprise: MAM

Néant ☐

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice (col.1 - col.2) - col.5 (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan - de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation : le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise PAM							Néant ☐	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH
Terrains		PI		PJ		PK		PL
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2 281	QA		QB		QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	109 643	QE	11 433	QF		QG
	Matériel de transport	QH	6 439	QI	3 673	QJ		QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 907	QM	412	QN		QO
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT
	TOTAL III	QU	124 269	QV	15 518	QW		QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON	124 269	OP	15 518	OQ		OR
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	
	Inst. gales, agenc. et am. des constr.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	
	TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	N1			NM			NQ	
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non cumulés (NP + NQ + NR)	NW			NY			NZ	
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *								
Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à échéance				Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations				SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		MAM		Néant ☐	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstruction des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prix d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	U	JK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TO	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	02	03	04	05
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (I)*	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (I)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	- d'exploitation	UE	UF		
Dont dotations et reprises	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UI	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2012

[illegible]

[illegible]

Désignation de l'entreprise MAM

[illegible]

[illegible]

Désignation de l'entreprise : <u>MAM</u>										Néant ☐			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT	42 500	UV		UW		42 500			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	26 927		26 927						
	Créances représentatives de titres précédemment remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée*)			UO									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	51 341		51 341						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	25 895		25 895						
	Charges constatées d'avance			VS									
	TOTAUX			VT	146 663	VU	104 163	VV	42 500				
RENVOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		7G										
	à plus d'1 an à l'origine		7H	20 741			20 741						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	152 839		152 839							
Personnel et comptes rattachés			8C	47 124		47 124							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	74 698		74 698							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	2 793		2 793							
	Taxe sur la valeur ajoutée		8F	57 176		57 176							
	Obligations cautionnées		8G										
	Autres impôts, taxes et assimilés		8H										
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8I										
Groupe et associés (2)			8J	2 500		2 500							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K										
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			8L										
Produits constatés d'avance			8M										
TOTAUX			8N	357 871	8O	337 130	8P	20 741					
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	8Q		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		8R					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	8S		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

Designation de l'entreprise : MAM		Formulaire déposé au titre de l'IR		LT	Néant ☐	Exercice n° 2019 31122018		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Ces lignes sont soumises à la déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WA	42 765
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter (ligne ci-dessous))		WD	Amortissements excédentaires (art 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses soustractives (art 39-4 du CGI)		WF	Jaxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de leverse d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)		RD		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-II cadre III)		WT	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	5 €15	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						17	10 197
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 D du CGI		
					L7			
RÉGIME D'IMPOSITION PARTICULIERS ET AUTRES INTERÉLS	Moins-values nettes à long terme							
	- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
	- imposées aux taux de 0 %							
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*								
- Plus-values nettes à court terme								
- Plus-values soumises au régime des fusions								
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art 39-1-3e et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises* (actes de exonérées)		SW	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art 209C)		SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		MR	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						TOTAL I		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					
			- imposées au taux de 0 %					
			- imposées au taux de 19 %					
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
			- imputées sur les déficits antérieurs					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								
Régime des sociétés mères et des filiales*				Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				
Produit net des actions et parts d'intérêts :				2A				
Mécanisme d'imputation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.							
	Majoration d'amortissement*							
	Lignes des sociétés à l'IS		K9	Lignes des sociétés à l'IS		L2	Lignes des sociétés à l'IS	
	Lignes des sociétés à l'IS		L6	Lignes des sociétés à l'IS		K3	Lignes des sociétés à l'IS	
	Lignes des sociétés à l'IS		OV	Lignes des sociétés à l'IS		1F	Lignes des sociétés à l'IS	
	Lignes des sociétés à l'IS		PP	Lignes des sociétés à l'IS		1C	Lignes des sociétés à l'IS	
	Lignes des sociétés à l'IS			Lignes des sociétés à l'IS		1C	Lignes des sociétés à l'IS	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dans l'exercice		X9	Lignes des sociétés à l'IS		ZI	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	64 577	
				déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
RÉSULTAT FISCAL				BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	64 577	

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise M2M

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise **MAM**[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>MAM</u>		Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XI3 et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	33 136
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septième du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

Désignation de l'entreprise		MAM		Néant ☐					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	71 248	Affectations aux réserves - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	59 314		ZD				
	Prélèvements sur les réserves	OE			ZE				
			ZF						
	TOTAL I	OF	130 561		ZG	130 561			
					ZH	130 561			
RENSEIGNEMENTS DIVERS					Exercice N.				
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (prenez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier				YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus				YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance				YT	49 325			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	101 616			
	— Personnel extérieur à l'entreprise				YU				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	9 727			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	379			
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	121 366			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	282 353			
	IMPOTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW	2 718		
— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS			9Z	5 000			
Total du compte correspondant à la ligne IX du tableau n° 2052				YX	7 718				
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée				YY				
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ				
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle soumise au titre des salaires DADS de l'année N)*				OB				
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*				OS				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK				
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP		— Filiales et participations. (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann III au CGI)	Si oui cocher 1 sinon 0	ZR			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RII				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JII	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2054-NOT pour le régime de groupe.)

Désignation de l'entreprise : MAM					Néant ☐		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
②				③	19%	15 % ou 12,8 %	
		④	⑤				⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licence d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme des titres sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexée)*					
			(1)	(2)			(3)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

N° 2059-A-SD

[illegible]

Désignation de l'entreprise : MAN	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant ☐ *
--	------------------------------------	----	----------------------------------

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--------------------------	---

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'émission	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

Désignation de l'entreprise : MAM

Néant ☐

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ③ ou 12,8 % ④

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ⑤

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 ME (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ⑥

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter $\pi = \kappa + \lambda + \mu + \nu + \omega$
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes	N						π
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SIJ cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

N° 2059-D-SD 2019

Désignation de l'entreprise : NAM		Néant ☐ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Reserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-I-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve donnant lieu à complément d'impôt ③ ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : MAM		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2018		et clos le : 31/12/2018	
		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 228 439	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	1 228 439	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OII	150	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	150	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	543 715	
Variation négative des stocks	OQ	25 470	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	86 483	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	101 808	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	6 283	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	763 755	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	464 834
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	464 834	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique	IIV		
Période de référence	GV	du	G/ au
Date de cessation	HR		

(1) Attention : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée déclarée (lignes OF, portées en ligne OU)

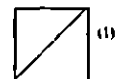
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2032-NOF-SD § Cotisation formelle des entreprises - qualification des effectifs

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 2 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 5 C 1 1 8 2 8 3 6 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

P.M.

ADRESSE (voie)

14 RUE DE LA FONTAINE AU POI

CODE POSTAL

75011

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

HEMMAR

Prénom(s)

ABDARAMEH

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

10

Naissance :

Date

11011971

N° Département

Commune

TOURNAY EN BRIE

Pays

Adresse :

N°

3

Voie

RESIDENCE LA RENARDIERE

Code Postal

77600

Commune

POISSY EN BRIE

Pays

Titre (2)

M

Nom patronymique

KILCHOIR

Prénom(s)

PARIM

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

45

Naissance :

Date

10091975

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

19

Voie

AVENUE DE LA REPUBLIQUE

Code Postal

75011

Commune

PARIS

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet, et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Désignation de l'entreprise MAM

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	ISSAD	Prénom(s)	MALEF
Nom marital		% de détention	47	Nb de parts ou actions	45
Naissance : Date	08021966	N° Département		Commune	
Adresse : N°	2	Voie	RUE GEORGES POMPIDOU		
Code Postal	94270	Commune	LE KREMLIN BICETRE	Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

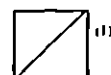
18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 5 0 1 1 3 2 8 3 6 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

MAM

ADRESSE (voie)

14 RUE DE LA FONTAINE AU ROI

CODE POSTAL

75011

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012